

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DFPE 359 Subvention à l'association « espace d'accueil d'animation interculturelle et sociale » dit « espace universel » (10 e)

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association « espace d'accueil d'animation interculturelle et sociale » dit « espace universel » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 10e en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribué à l'association « espace d'accueil d'animation interculturelle et sociale » dit « espace universel » (10265/ 2011_00913/ X01375).

Article. 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.